

Votants : 73
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 18 janvier 2019
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 29 janvier 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 28 janvier 2019

DIRECTION GENERALE – PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE AU TERRITOIRE (PACT) 2018-2020 SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU PROFIT DE LA COMMUNE D'ARÇAIS POUR SON PROJET DE RESTAURATION PAYSAGERE DE L'ENTREE DE BOURG ROUTE DU VANNEAU (TRANCHE 2)

Titulaires présents :

Jérôme BALOGÉ, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOIN, Daniel BAUDOIN, Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marcel MOINARD, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER, Patrice VIAUD

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Marie-Christelle BOUCHERY à Patrice VIAUD, Jacques BROSSARD à Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON à Gérard EPOULET, Fabrice DESCAMPS à Elmano MARTINS, Alain GRIPPON à Marc THEBAULT, Michel HALGAN à Sylvie DEBOEUF, Guillaume JUIN à Alain BAUDIN, Rabah LAICHOUR à Marcel MOINARD, Marie-Paule MILLASSEAU à Sylvette RIMBAUD, Rose-Marie NIETO à Anne-Lydie HOLTZ, Michel PANIER à Jérôme BALOGÉ, Stéphane PIERRON à Anne BAUDOIN, Jacques TAPIN à Pascal DUFORESTEL

Titulaires absents suppléés :

Titulaires absents :

Yamina BOUDAHMANI, Sophie BROSSARD, Christelle CHASSAGNE, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Dominique JEUFFRAULT, Simon LAPLACE, Serge MORIN, Alain PIVETEAU, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Florent SIMMONET, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents excusés :

Marie-Christelle BOUCHERY, Jacques BROSSARD, Jean-Luc CLISSON, Fabrice DESCAMPS, Alain GRIPPON, Michel HALGAN, Monique JOHNSON, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOUR, Marie-Paule MILLASSEAU, Rose-Marie NIETO, Michel PANIER, Stéphane PIERRON, Jacques TAPIN

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Anne-Lydie HOLTZ

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 28 JANVIER 2019

DIRECTION GENERALE – PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE AU TERRITOIRE (PACT) 2018-2020 SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU PROFIT DE LA COMMUNE D'ARÇAIS POUR SON PROJET DE RESTAURATION PAYSAGERE DE L'ENTREE DE BOURG ROUTE DU VANNEAU (TRANCHE 2)

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu l'article L5216-5 alinéa VI du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 26 septembre 2016 approuvant le pacte financier et fiscal de solidarité 2016-2021,

Vu la délibération du 17 octobre 2016 approuvant les modalités de gestion du Programme d'Appui Communautaire au Territoire (PACT) 2016-2018,

Vu la délibération du 12 mars 2018 approuvant les modalités de gestion du Programme d'Appui Communautaire au Territoire (PACT) 2018-2020,

Vu la délibération du 10 décembre 2018 approuvant les avenants n°1 aux règlements des PACT,

Vu la délibération de la CAN du 30 janvier 2017 octroyant une subvention au titre du PACT 2016-2018 à la commune d'Arçais pour le projet de « Restauration paysagère de l'entrée de bourg route de Vanneau »,

Vu la délibération du 25 septembre 2018 de la Commune d'Arçais sollicitant le PACT 2018-2020 pour le projet de : « Restauration paysagère de l'entrée de bourg route de Vanneau ».

La commune d'Arçais a sollicité la Communauté d'Agglomération du Niortais pour un soutien à l'investissement de 34 158 euros au titre du PACT 2018-2020 pour son projet de : « Restauration paysagère de l'entrée de bourg route de Vanneau ». Le coût total prévisionnel des travaux s'élève à 540 623 euros hors taxe. La CAN est sollicitée avec l'appui financier du PACT 2018-2020 à titre complémentaire, avec un autofinancement communal, de 263 773,57 euros.

Ce projet permettra de poursuivre les travaux de « Restauration paysagère de l'entrée de bourg route du Vanneau (tranche 2) ». La tranche ferme a permis sur un linéaire un enfouissement des réseaux, des travaux d'amélioration concernant la sécurité et l'accessibilité de la voie et des cheminements piétons et des travaux paysagers. L'objectif est désormais de réaliser ses mêmes aménagements sur l'intégralité de la route.

Ce projet répond, au sens de l'article 2 du règlement du PACT 2018-2020, aux enjeux d'un territoire en mutation avec la rénovation et la remise à niveau des espaces publics et la valorisation des paysages.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Attribuer une subvention de 34 158 € au titre du PACT 2018-2020 à la Commune d'Arçais,
- Autoriser le Président à signer l'avenant et les documents afférents.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 73
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Jérôme BALOGE

Président

CONSEIL MUNICIPAL D'ARÇAIS
RÉUNION DU 25 SEPTEMBRE 2018

DCM 2018/ 47 : Demande de subvention PACT 2 : Tranche 2 (Tranche 1 + Tranche conditionnelle) :

Monsieur le premier Adjoint, expose au Conseil municipal la possibilité d'octroyer une subvention pour la restauration paysagère de l'entrée de route du Vanneau (Tranche 1 + Tranche conditionnelle) au titre du Programme d'Appui Communautaire aux Territoires (PACT).

Après délibération, les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité le plan de financement :

DEPENSES	en Euros	RECETTES	en Euros
Travaux enfouissement réseaux A la charge de la commune	69 455,00	• État : - DETR Tranche conditionnelle	87 993,43
Honoraires de Maîtrise d'œuvre Plan topographique	20 775,00 580,00	• Région (précisez le programme) : - « Restauration des entrées de bourg »	44 960,00
Travaux voiries avec reprise du tapis	362 025,00	• Département (Tranche ferme) • Département (Tranche conditionnelle)	60 000,00 60 000,00
Aménagement paysagers	62 804,00	• Fonds parlementaires	10 000,00
Eclairage public	24 984,00	• CAN PACT 1 • CAN PACT 2 (TC)	34 698,00 34 158,00
TOTAL HT	540 623,00	Autres organismes publics Séolis	7 000,00
TVA	108 125,00	✓ Autofinancement , précisez : - Commune	211 813,57
TOTAL TTC	648 748,00	TOTAL HT	540 623,00

Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0